

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE, À HUIS CLOS, LE 2 février 2021.

4 février 2021

- Rés. #21-33** Acceptation que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.
- Rés. #21-34** Approbation du procès-verbal du 11 janvier 2021, tel que rédigé.
- Rés. #21-35** Approbation du procès-verbal du 18 janvier 2021, tel que rédigé.
- Rés. #21-36** Autorisation du paiement des dépenses du mois de janvier 2021, d'une somme de 126 351,66 \$.
- Rés. #21-37** Autorisation du paiement des dépenses du mois de janvier 2021 du règlement #20-780 (Réfection de la rue du Boisé), d'une somme de 1 149,75 \$.
- Rés. #21-38** Mandat de services professionnels pour la gestion des données géospatiales à la firme Groupe de géomatique Goazimut inc. pour un montant de 9 406,12 \$ taxes incluses.
- Rés. #21-39** Autorisation à solliciter les représentants du MELCC afin de reporter l'échéance de remise des rapports d'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable au 31 décembre 2021.
- Rés. #21-40** Autorisation à monsieur Martin Leith à transmettre, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC de La Côte-de-Beaupré, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il procède à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, pour satisfaire aux taxes municipales impayées pour les années 2018, 2019 et 2020.
- Rés. #21-41** Autorisation au secrétaire-trésorier, monsieur Martin Leith, ou en son absence au directeur général, monsieur François Drouin, à agir comme personne autorisée, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, à enchérir lors de la vente le 10 juin 2021 dans les dossiers de vente pour non-paiement de taxes.
- Rés. #21-42** Autorisation à déposer une demande d'aide financière de 882 300 \$ dans le cadre du programme Aide au développement des infrastructures pour la réalisation du projet de réaménagement de la bibliothèque municipale Aux Sources; à mandater monsieur François Drouin, directeur général à signer toute documentation officielle; à hausser le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaires de la bibliothèque à 7 heures par semaine dès la fin du projet; à assumer le financement ou d'en trouver une source (autre que les gouvernements du Québec ou du Canada), le cas échéant, pour l'ensemble des coûts non admissibles incluant tout dépassement des coûts éventuels; d'assumer toute hausse du budget de fonctionnement de l'infrastructure culturelle générée par le projet.
- Rés. #21-43** Autorisation à attribuer une aide financière de 1 500 \$ pour soutenir les activités de l'organisme Entraid'Don.
- Rés. #21-44** Autorisation à attribuer une subvention de 500 \$, pour l'entretien de certaines pistes de fatbike, au Club cycliste Mont-Sainte-Anne.
- Rés. #21-45** Acceptation de payer la quote-part pour l'année 2021, soit une somme de 23 918,66 \$ à PLUMobile.
- Rés. #21-46** Engagement à réaliser les actions suivantes pour l'installation des compteurs d'eau. Au plus tard le 1er avril 2021 : prévoir le montant nécessaire dans le budget municipal et transmettre un échéancier au MAMH. Au plus tard le 1er septembre 2021 : réaliser le processus d'appel d'offres, octroyer le contrat et fournir le calendrier mensuel d'installation. Au plus tard le 1er septembre 2022 : avoir complété l'installation des compteurs d'eau à la consommation.
- Rés. #21-47** Acquisition d'une remorque de marque N & N, modèle DO-7x14-14K au coût de 16 487\$ plus taxes applicables de Remorque Carrier.

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE, À HUIS CLOS, LE 2 février 2021.

4 février 2021

Rés. #21-48 Acquisition d'un établi de type module mural au montant de 12 413,70 \$ (plus taxes) de Pièces d'auto Rémy Ferland inc.

Rés. #21-49 Appui des démarches de la MRC visant l'acquisition du tréfonds des terrains au Mont-Sainte-Anne appartenant à la SEPAQ lui permettant ainsi d'assumer pleinement son rôle en termes d'aménagement du territoire et de support au développement socio-économique de la région pour tous les citoyens et au profit des générations futures.

Rés. #21-50 Approbation du rapport d'activité du service d'incendie pour l'année 2020.

Rés. #21-51 Autorisation d'un droit de passage sur le territoire de la municipalité à la course Québec Mega Trail qui aura lieu le samedi 3 juillet 2021.

Rés. #21-52 Autorisation aux propriétaires du lot 5 949 979 de raccorder leur construction sur la conduite d'interception des eaux usées des bassins #6 et #7. Les propriétaires devront signer une lettre d'entente avec la Municipalité concernant des conditions à respecter.

Rés. #21-53 Accord d'un permis de construction pour les projets suivants :

Adresse	Type de demande	Recommandations CCU
14, rue du Promontoire	Rénovation de la galerie	#21-2
105, rue de Nagano	Construction résidence unifamiliale isolée	#21-3
67, rue du Marais	Agrandissement résidence unifamiliale isolée	#21-4
2930, avenue Royale	Construction résidence unifamiliale isolée	#21-7
230, montée des Bois	Construction résidence unifamiliale isolée	#21-8
56, rue de Nagano	Construction résidence unifamiliale isolée	#21-9
341, rue du Faubourg	Agrandissement résidence unifamiliale isolée	#21-10

Rés. #21-54 Refus d'un permis de construction pour le projet suivant :

Adresse	Type de demande
28, rue De Coubertin	Construction résidence unifamiliale isolée

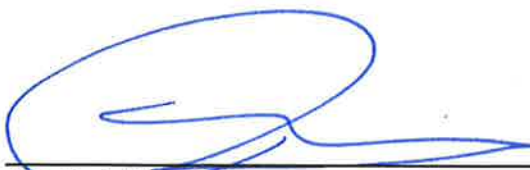
Rés. #21-55 Refus d'un permis de construction pour le projet suivant :

Adresse	Type de demande
63, montée des Clairières	Construction résidence unifamiliale isolée

Avis de motion Qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement d'emprunt #21-798 pour l'acquisition d'une pelle mécanique au montant de 360 000 \$ incluant tous les frais.

Avis de motion Qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #21-799 modifiant le règlement de zonage #15-674 concernant l'agrandissement de la zone P-216 à même la zone H1-212 pour autoriser la construction d'une garderie sur le terrain acquis par la Municipalité.

Rés. #21-56 Adoption du premier projet de règlement #21-799 modifiant le règlement de zonage #15-674 concernant l'agrandissement de la zone P-216 à même la zone H1-212 pour autoriser la construction d'une garderie sur le terrain acquis par la Municipalité.



Martin Leith, secrétaire-trésorier